

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir : Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET.

**POINT 2024-40- Tarification des animations à destination des adolescents du
01/08/2024 au 31/12/2024**

Rapporteur : Léo KANNY

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification des animations à destination des adolescents comme suit à compter du 1^{er} août 2024 :

1. Local ados

Cotisations	
Mouloinois	10,00 €
Non Mouloinois	15,00 €

2. Tarifs des animations payantes au local ados

Pour les animations payantes (avec réservation), dans le cadre du fonctionnement du local ados (exemple : repas de Noël, repas de fin d'année scolaire, sortie patinoire, trampoline park...). Les animations payantes peuvent avoir lieu en dehors du local ados (match FC Metz, match Metz Handball, évènement Département de la Moselle,...) avec la gratuité des entrées par le prestataire.

**ANIMATIONS
PAYANTES AU LOCAL
ADOS OU HORS DU
LOCAL ADOS
PENDANT LES
PERIODES SCOLAIRES**

		INSCRIPTION							
		Moulois				Non Moulois			
Tarifs et QF en euros		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Animations payantes au Local Ados		12,25	12,00	10,75	8,55	18,35	18,00	16,15	12,85
Animations payantes hors Local Ados		6,12	6,00	5,38	4,28	7,96	7,80	7,00	5,57

3. Tarifs des accueils de loisirs (petites et grandes vacances)

Pour les activités durant les petites et les grandes vacances, nous avons identifié 4 « catégories de journées » :

- ✓ Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel :
journée tournoi au local, journée sportive au gymnase, ...
- ✓ Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel ou avec un intervenant extérieur mais pas de matériel : atelier cuisine, activités manuelles, musique électronique, science, montage vidéo...
- ✓ Journée avec petite sortie : dans un rayon de 50 kms de Moulins-lès-Metz
- ✓ Journée avec grande sortie : Europa-Park, Disneyland Paris...

ACCUEIL DE LOISIRS

		INSCRIPTION							
		Moulois				Non Moulois			
Tarifs et QF en euros		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel		5,10	5,00	4,50	3,55	7,65	7,50	6,75	5,35
Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel OU avec intervenant extérieur mais pas de matériel		10,20	10,00	9,00	7,15	15,30	15,00	13,45	10,70
Journée avec petite sortie		17,35	17,00	15,25	12,15	26,00	25,50	22,90	18,20
Journée avec grande sortie		46,90	46,00	41,30	32,85	70,40	69,00	61,95	49,25

Ces tarifs sont valables du 1^{er} août au 31 décembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le Quotient Familial mensuel calculé en euros.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/05/2024

Le secrétaire de séance,
Maryse GLEMET



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240528-2024-40DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024